

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. MARTIN - M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**OBJET DU RAPPORT - Allée des Saules- Acquisition et installation de jeux destinés aux enfants - Demande de subvention du Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) de la Région Bourgogne Mesdames, Messieurs,**

Mme TENENBAUM, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

A la suite des incidents qu'ont connus de nombreuses villes, il y a quelques années, la Région Bourgogne a créé deux fonds: l'un, le Fonds d'Aide aux Projets (FAP), destiné aux associations et aux particuliers, l'autre, le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP), ouvert aux communes, aux établissements publics intercommunaux et aux bailleurs sociaux.

L'intervention du FIP se traduit par une aide à un investissement ponctuel ou urgent contribuant à améliorer la vie urbaine (sécurité, propreté, convivialité, services, etc.).

Sont éligibles les communes porteuses d'un projet de rénovation urbaine, bénéficiaires d'un contrat d'agglomération ou dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible.

Les actions retenues peuvent être soutenues à hauteur de 50% du coût total du projet, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 €.

La Ville, qui répond aux critères précités, soucieuse de satisfaire les besoins et les attentes des familles, poursuit son action en faveur d'une plus grande cohésion sociale.

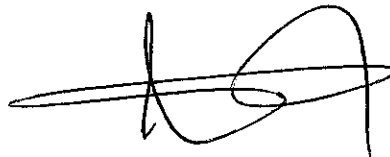
Elle envisage que le quartier Stalingrad puisse bénéficier de cette action par l'implantation, pour l'été 2010, de nouveaux jeux d'enfants, allée des Saules, à proximité de l'avenue de Stalingrad.

La mise en place de cette aire de jeux permettra d'améliorer les liens à l'intérieur même du quartier et de répondre également aux besoins de mixité sociale.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par la Région Bourgogne au titre du Fonds d'Intervention de Proximité, pour l'acquisition et l'installation de jeux d'enfants, allée des Saules dans le quartier Stalingrad.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

10 NOV. 2009

